



Communiqué de presse

Mouvement contre le **R**acisme et pour l'**A**mitié entre les **P**euples

43 boulevard de Magenta - 75010 Paris

01 53 38 99 99 - www.mrap.fr - mrap@mrap.fr

@mrapofficiel

[f @MRAPOfficielNational](https://www.facebook.com/MRAPOfficielNational)

Retrait de la proposition de loi Yadan : une victoire à transformer

En urgence, face à la mobilisation citoyenne illustrée par la pétition pour l'abandon de ce projet néfaste, qui a recueilli plus de 700 000 signatures (la deuxième la plus signée parmi celles publiées sur le site de l'Assemblée nationale) le gouvernement a dû renoncer à faire adopter la proposition de loi Yadan. Le MRAP qui a contribué à ce mouvement citoyen s'en félicite et appelle à poursuivre les actions contre le racisme et pour la liberté d'expression.

Le gouvernement indique vouloir déposer un projet de loi de lutte contre l'antisémitisme avant l'été. Il importe qu'il entende les avis des associations et des instances consultatives qualifiées telles la CNCDH. Le MRAP s'oppose à toute instrumentalisation de la lutte contre le racisme – et de sa forme particulière qu'est l'antisémitisme à des fins de justification de la politique du gouvernement israélien.

Le MRAP s'est notamment exprimé en avril 2025 lors d'une table ronde organisée à l'Assemblée nationale par le groupe d'études sur le racisme et les discriminations. S'agissant de l'état du droit, il a indiqué que l'urgence était de renforcer l'existant et formulé diverses propositions en ce sens. Il a souligné qu'à ses yeux, « la législation [devait] rester fidèle à l'universalisme de la loi de 1972, que le MRAP a contribué à faire adopter ». Il s'est opposé et s'opposera à toute tentative « visant à autonomiser l'antisémitisme sur le plan pénal, le distinguant des autres formes de racisme ».

Il invite ses comités locaux à s'adresser en ce sens aux parlementaires comme ils l'ont fait pour le retrait de la proposition de loi Yadan. Il s'adressera aux groupes parlementaires à partir des réponses apportées sur ce sujet au printemps 2025.

Lien avec le livret « GE racisme et discriminations ». Pour le moment, sur le nuage <https://nuage.mrap.fr/index.php/s/HYci85pRNz4SGys>

MRAP